

Conditions Générales de Vente MY BOX FORMATION

MY BOX FORMATION se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de l'inscription sont consultables sur le site www.myboxformation.com

1. PRÉSENTATION

MY BOX FORMATION est un organisme de formation professionnelle qui exerce ses activités de formation principalement dans les Hauts-de-France. son existence est la propriété d'Audrey Leveque qui exerce son activité en Freelance à titre individuel. MY BOX FORMATION crée, développe, propose et dispense des formations en présentiel en intra entreprise, sur mesure, à destination des salariés d'entreprise ainsi que du conseil en reconversion professionnelle.

Des formations ouvertes et à distance (e-learning) ainsi qu'en blended learning sont en construction. Les présentes CGV feront l'objet d'une mise à jour dès l'ouverture et l'accessibilité de ces nouveaux dispositifs de formation.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les offres de MY BOX FORMATION et pour toutes commandes passées auprès de MY BOX FORMATION par le client. cela implique l'adhésion, aux présentes CGV de façon pleine et entière du client lors de son inscription.

Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les présentes CGV (sauf acceptation formelle et écrite de MY BOX FORMATION) et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait pour MY BOX FORMATION de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses de la présente ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Le Client se porte garant du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute inscription, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de MY BOX FORMATION, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

3. FORMATION EN PRÉSENTIEL INTRA ENTREPRISE

- 1. Descriptif** : les dispositions du présent article concernent les formations intra entreprise, quelle que soit leur durée, réalisées directement dans les locaux de l'entreprise ou dans les locaux mis à disposition par le Client.
- 2. Conditions financières** : le règlement de la formation est à effectuer dès réception de la facture. Tout stage commencé est dû en entier. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Les prix pratiqués sont révisibles annuellement. Des frais de déplacement peuvent être ajoutés à la facture pour les formations faites en dehors de la région Hauts-de-France. Leurs montants seront calculés aux frais réels.
- 3. Participants** : le Client s'engage à respecter le nombre de participants annoncé lors de l'établissement du devis. Une session en intra s'ouvre avec un minimum de 3 stagiaires et un maximum de 10 participants.
- 4. Conditions d'annulation et de report**
Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, y compris en cas de force majeure, moins de 5 jours ouvrés avant le début du stage, le montant total de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

4. DISPOSITIONS RELATIVES AUX FORMATIONS

Documents contractuels

- MY BOX FORMATION fait parvenir au Client :
- une proposition commerciale
 - une convention de formation professionnelle continue, en double exemplaire, établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à MY BOX FORMATION un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

- 1. Dématérialisation des supports** : dans le cadre d'un engagement de MY BOX FORMATION pour l'environnement, les supports consultables sur le site Internet de MY BOX FORMATION sont des supports dématérialisés (catalogue, guides pédagogiques et autres...).
- 2. Règlement par un OPCA** : il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à MY BOX FORMATION. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par MY BOX FORMATION au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à MY BOX FORMATION au premier jour de la formation, RLC CONSEIL se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client. Si pour quelque motif que ce soit, l'OPCA ne règle pas le coût de la session, le Client sera redevable du montant correspondant.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à MY BOX FORMATION au premier jour de la formation, MY BOX FORMATION se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client. Si pour quelque motif que ce soit, l'OPCA ne règle pas le coût de la session, le Client sera redevable du montant correspondant.

5. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1. Modalités d'inscription** : la proposition et les prix indiqués par MY BOX FORMATION sont valables 31 jours à compter de l'envoi du devis de prestation. L'accord sur proposition (ou signature du devis de prestation ou de la convention de formation) implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions. Lesquelles peuvent être modifiées par MY BOX FORMATION à tout moment, sans préavis et sans que ces modifications ouvrent droit à indemnités au profit du client.
- 2. Prix et règlements**: tous nos prix sont indiqués en euros et TTC. Toute formation commencée est due en entier. Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes:
 - le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
 - le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal ;
 - pour les particuliers le paiement en 2 ou 3 fois sans frais supplémentaires est possible.
 - aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.
- 3. Barème des prix unitaires**: Le prix par participant est indiqué sur chaque programme de formation. Pour 2018, la grille tarifaire est la suivante :
Formations en présentiel
 - Formations INTRA entreprise en forfait groupe (min de 3 à 10 stagiaires) : 150€/heure/groupe

Les prix intra entreprise sont dégressifs (12,5%) en fonction de l'augmentation de nombre d'heures des formations et à partir de 35h00.
Moins de 35h00 = 150€/h/groupe
De 35h00 à 70h00 = 135€/h/groupe
Au-delà de 70h00 = 120€/h/groupe

- Formation en individuel ou coaching : 50€/heure/stagiaire

Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la commande. L'organisme de formation se réserve la possibilité de modifier ses tarifs à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du tarif en vigueur au jour de la commande.

Tous les prix sont indiqués en euros, nets de taxes. L'organisme de formation est exonéré de TVA au titre de l'article 293B du CGI. Néanmoins, si cette situation fiscale devait être remise en cause, la TVA sera facturée en plus.

- 4. Réductions de prix**
L'organisme de formation se réserve la possibilité d'appliquer des promotions, rabais, ristournes ou remises à tout moment ou d'établir des conditions particulières de vente avec ses clients conformément aux obligations visées au 3° de l'article L.441-7, I, du code de commerce.
- 5. Pénalités de retard**: toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.
- 6. Refus d'inscription** : dans le cas où un Client souhaiterait s'inscrire à la formation de son choix, sans avoir régularisé ses factures précédentes, MY BOX FORMATION pourra refuser de valider l'inscription, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.
- 7. Responsabilité** : quel que soit le type de prestations, la responsabilité de MY BOX FORMATION est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de MY BOX FORMATION est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de MY BOX FORMATION ne peut être engagée au titre de dommages indirects, tels que l'atteinte à l'image, perte de données, etc.
- 8. Force majeure** : MY BOX FORMATION ne peut être tenu pour responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Outre les cas de force majeure reconnus par les tribunaux français, sont considérés comme cas de force majeure (liste non restrictive) : maladie ou accident d'un formateur, désastres naturels, incendies, interruption des communications, interruption de l'approvisionnement en énergie ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de MY BOX FORMATION.
- 9. Propriété intellectuelle** : Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de MY BOX FORMATION et ne peuvent donc pas être cédés au Client au titre de la mention copyright. En intra entreprise et pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties, MY BOX FORMATION pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation.
- 10. Communication** : le Client autorise MY BOX FORMATION à le citer comme référence client dans ses supports marketing internes et externes comme notamment la mention de son nom et/ou de son logo.

6. CONFIDENTIALITÉ ET LIBERTÉS

- 1. Confidentialité** : toutes informations (hors celles accessibles au public) dont MY BOX FORMATION ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer. Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.
- 2. Loi informatique et Libertés** : Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à MY BOX FORMATION sont protégées par un numéro de déclaration faite à la CNIL. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercable en faisant une demande par e-mail adressée à myboxformation@gmail.com
- 3. Loi applicable et attribution de compétence** : les CGV et tous les rapports entre MY BOX FORMATION et ses clients relèvent de la loi française. Si une contestation ou un litige ne peut être réglés à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.



MY BOX FORMATION
Solutions pour Entrepreneurs

MY BOX FORMATION

157 rue de la liberté 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél: 0661407661

Numéro de déclaration d'activité 3259.09536.59 auprès de la préfecture des Hauts-de-France.